

Le 18 avril 2018

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
📠 06.26.15.91.72

✉ : contact@snudifo-53.fr

Le secrétaire départemental,

Aux maires du département de la Mayenne

Objet : *Convention ruralité*

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Les services de l'Etat -Préfecture et Inspection Académique- proposent à nouveau une « *Convention pour une stratégie Territoriale d'Evolution de l'Offre Scolaire Publique en Mayenne au bénéfice de la Réussite de Elèves* ».

Dans la continuité des mesures initiées par le précédent gouvernement, ce document obéit à une logique politique qui considère qu'en terme d'Education, l'échelon pertinent n'est plus la commune. Il faut donc coûte que coûte dissoudre le lien qui prévalait jusqu'ici entre celle-ci et l'Ecole Républicaine.

Tout du long du projet, c'est la logique technocratique de concentration qui est à l'œuvre. Nous nous permettons de souligner au passage la contradiction entre la volonté affichée par le Président de la République -*pas de fermetures de classe dans les écoles rurales*- et les conséquences hélas prévisibles de la mise en œuvre de cette charte. Nous en connaissons d'ailleurs déjà un avant-goût cette année, avec les tentatives de conventions locales (hors RPI) initiées lors de cette dernière carte scolaire, qui suivent la logique de ce projet de charte ruralité, et qui signent à plus ou moins court terme la mort de ces écoles.

L'école rurale a-t-elle démerité ?

Le Rapport du sénateur Duran, remis au premier ministre le 2 mai 2016 reconnaît qu'« **il n'est absolument pas fondé de dire que les élèves des territoires ruraux réussissent moins bien que leurs homologues urbains.** »

Pour faire oublier cette évidence, la charte fait passer au second plan **la mission première de l'Ecole : la transmission des savoirs.**

Si l'on suit la logique des rédacteurs du document, il faut désormais ajouter « *la mise en réseau des écoles dans le cadre des réseaux écoles-collège, l'élaboration et l'évaluation des PEDT, l'articulation des différents temps de l'enfant, l'aide aux devoirs, le développement du numérique éducatif, la mise en œuvre des parcours éducatifs, le soutien ciblé à la scolarisation des enfants et celui à la parentalité* ». Excusez du peu... mais il faut bien faire entrer dans la tête des élus que l'école rurale ne peut plus bien



Syndicat **FO** des enseignants
et AVS du 1^{er} degré

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
📞 06.26.15.91.72

✉ : contact@snudifo-53.fr

instruire les élèves ... Et au nom d'une « co-construction », on tente d'associer les élus à cette entreprise de démolition.

Qui subira les conséquences de cette « Stratégie Territoriale d'Evolution » ?

La démocratie territoriale, les parents qui verront un service public de proximité disparaître, les élèves qui subiront un temps de transport allongé.

Cependant, à ce jour, même si la campagne du directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale bat son plein, il est encore temps de faire renoncer à ce projet suicidaire pour les écoles communales rurales, sa mise en œuvre étant conditionnée par la signature de l'AMF de la Mayenne.

Soyez certains, Madame, Monsieur, de notre attachement à l'Ecole rurale. Si les initiateurs de cette Charte persistaient dans leur volonté délétère, vous nous trouveriez à vos côtés pour la défendre.

Le secrétaire départemental

Stève Gaudin